

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2021

Date de la convocation : 15 avril 2021 Date affichage : 15 avril 2021	Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 1
<i>L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois avril, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le quinze avril, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i>	Présents : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André Procurations : DESTAILLEUR Frédéric à DESJARDINS Marc
Secrétaire de séance : CHRISTMANN Estelle	Absent excusé: DESTAILLEUR Frédéric

ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 19 h 30)

1.	Demande de subvention pour la réfection du mur du cimetière	DCM 2021/021
-----------	--	--------------

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que le mur du cimetière, côté route et arrière, est dans un mauvais état, notamment sur le côté arrière. Les travaux seraient envisagés en juillet 2021 après la fin des travaux de la sécurisation de la traversée du village.

Le long de la route, sont prévus :

- Le rejointoiement à la chaux naturelle du mur en moellons avec une finition brossée et bords en retrait, joints extérieurs en ciment
- Relancis de moellons ponctuellement dans les parties sonnant creuses et bombées avec un remplacement d'éléments en grès en pierre naturelle dans ses dimensions
- Dépose en démolition par marteau pneumatique des couvertines en béton caverneux
- Réalisation d'une chappe de pose rectiligne sur la partie supérieure du mur désorganisé
- Fourniture et pose de couvertines en grès des Vosges posées en dévers pour renvoyer l'eau vers la rue

A l'arrière du cimetière sont prévus :

- Le rejointoiement à la chaux naturelle du mur en moellons avec une finition brossée et bords en retrait, avec dégradation de tout enduit et lavage
- Décrépissage de l'enduit sur le parement, retaillage et harmonisation du parement à mettre en valeur
- Dépose en démolition par marteau pneumatique des couvertines en béton caverneux
- Réalisation d'une chappe de pose rectiligne sur la partie supérieure du mur désorganisé
- Fourniture et pose de couvertines en grès des Vosges posées en dévers pour renvoyer l'eau vers la rivière

Le coût des travaux est estimé à 50 000€ HT soit 60 000€ TTC. Le plan de financement prévu est le suivant :

	H.T.	T.T.C.
Coût total	50 000€	60 000€
Subvention 50%	25 000€	
Autofinancement	25 000€	35 000€

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide à l'unanimité :

- De déposer un dossier de subventionnement auprès des différents financeurs,
- En cas d'obtention des subventions de faire les travaux après la sécurisation de la traversée du village, au plus tôt au mois de juillet 2021
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

2.	Réflexion sur la mise en place d'un panneau d'information lumineux	DCM 2021/022
-----------	---	--------------

Dans le cadre des travaux pour la sécurisation de la traversée du village, une réflexion concernant l'information par le biais d'un panneau lumineux avec la possibilité pour les commerçants locaux et/ou associations par conventionnement d'émettre des spots publicitaires a été évoquée. Après consultation auprès de l'entreprise Est-Réseaux et du maître d'œuvre, l'emplacement se ferait au début du terrain du Conseil de Fabrique, après la propriété de la famille LEININGER. Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la mise en place d'un tel panneau.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide **par 5 voix pour, 4 voix contre et 2 abstention(s)** :

- De faire installer un panneau d'information lumineux
- D'autoriser le Maire à faire les démarches auprès du maître d'œuvre et de signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente

3.	Réflexion sur la mise en place de caméras de surveillance sur la traversée du village	DCM 2021/023
-----------	--	--------------

Dans le cadre des travaux pour la sécurisation de la traversée du village, une réflexion concernant la mise en place de caméras de surveillance sur cette traversée, notamment suite aux vols perpétrés sur le cimetière et l'église, a été évoquée. Le Conseil de Fabrique ainsi que l'archiprêtre n'y voit aucune objection et serait même favorable à une telle installation. Toutefois ce projet nécessite l'autorisation de la Préfecture. Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la mise en place de caméras de surveillance.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide **par 7 voix pour, 2 voix contre et 2 abstention(s)** :

- De faire installer des caméras de surveillance
- D'autoriser le Maire à faire les démarches auprès du maître d'œuvre et de faire les demandes et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente

4.	Réflexion sur l'illumination par leds multicolores changeant à l'entrée et sortie du village	DCM 2021/024
----	---	--------------

Dans le cadre des travaux pour la sécurisation de la traversée du village, une réflexion concernant la mise en place d'un éclairage en leds multicolores changeantes des panneaux d'entrée et sortie du village a été évoquée. Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la mise en place de cet éclairage.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide **par 7 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions** :

- De ne pas mettre en place un éclairage en leds multicolores changeantes sous les panneaux d'entrée et de sortie du village

5.	Aménagement de la place publique	
----	---	--

Dans le cadre de travaux envisageable pour l'aménagement de la place publique, plusieurs réflexions ont été émises, notamment :

- La mise en place de bornes de recharge pour voitures électriques,
- La construction d'un abri pour randonneur
- La mise en place d'une borne pour eau potable et une fontaine en eau non potable
- L'aménagement de parkings et l'achat de terrains pour parkings
- L'aménagement des espaces verts
- L'éclairage de la place publique

Le Conseil municipal se retrouvera le mercredi 28 avril 2021 à 18h sur la place publique pour discuter des possibilités d'aménagement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h15